

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Le Grau du Roi

Communauté de communes Terre de Camargue

PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes de Terre de Camargue, représentée par Robert CRAUSTE, son Président,

La Commune de Le Grau du Roi, représentée par Robert CRAUSTE, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Le Grau du Roi, signé le 13 mars 2020,

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°2023-11-32 de la commune de Le Grau du Roi, en date du 08/11/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-11-114 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Terre de Camargue en date du 02/11/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-12-531 du PETR Vidourle Camargue en date du 13/12/2023 approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 34 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 01/12/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° CP/2023-12/12.06 de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant, entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Est principalement concernée la commune d'Aigues-Mortes.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes de Terre de Camargue, le PETR Vidourle Camargue et la Commune du Grau du Roi.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune du Grau du Roi, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Un premier travail d'actualisation a été effectué dans le cadre de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain signée en 2021 et est en cours de mise à jour dans le cadre de l'élaboration de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire au titre du programme Petites Villes de Demain.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Le projet de développement et de valorisation du Bourg-Centre est en adéquation avec les axes définis par le PADD établi par la commune dans le cadre de la révision en cours de son PLU et avec les

orientations stratégiques et les actions envisagées dans le cadre de l'élaboration de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire au titre du programme Petites Villes de Demain.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- ***Du territoire communautaire Terre de Camargue (Communauté de communes)***

Soumise au principe de spécialité, la Communauté de Communes Terre de Camargue accompagne les 3 communes de son territoire dans le cadre de ses compétences.

Des compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace : SCOT
- Le développement économique : zones d'activité, ports, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- La collecte et traitement des déchets ménagers
- L'eau potable et l'assainissement des eaux usées
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Les aires d'accueil des gens du voyage

Des compétences facultatives :

- La protection et mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Les activités périscolaires sportives et culturelles du 1^{er} et 2^e degré
- La restauration collective
- Les eaux pluviales urbaines
- La gestion du réseau d'eau brute

Elle a également souhaité s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire, adopté par les élus communautaires en 2023. Ce document de référence définit une vision commune de l'avenir du territoire et vise à faire de Terre de Camargue une « terre de partages et de solidarité » pour répondre activement, ensemble, aux défis démographiques, sociétaux, environnementaux, climatiques et énergétiques à venir.

Il se décline selon 3 axes stratégiques.

Le premier axe (**Identité et solidarité**) s'attache à protéger et valoriser l'authenticité et l'identité forte du territoire, tant sur le plan culturel que sur celui des paysages et de la biodiversité. Il prône aussi une solidarité renforcée pour faciliter le vivre ensemble à travers notamment un égal accès aux services et aux équipements.

Le deuxième axe (**Economie et mobilité**) vise à adapter l'économie et les mobilités aux nouvelles attentes de la société et au changement climatique : valoriser les activités séculaires, accompagner une agriculture de haute qualité, diversifier l'économie et mettre en place une offre complète de mobilités terrestres et fluviales pour améliorer les déplacements.

Le troisième axe (**Transition climatique et ressources**) a pour ambition de faire du territoire un laboratoire des risques hydrauliques (inondations, submersion marine) et une vitrine de la gestion économe des ressources (eau, énergie, déchets).

La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est aussi mobilisée dans l'élaboration d'un ambitieux Plan Climat Air Energie, véritable projet stratégique et opérationnel de développement durable. Il se décline autour de 5 axes, visant à faire de Terre de Camargue à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive.

La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

Le Plan Climat propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.



Elle a également fait le choix :

- de lancer la démarche d'élaboration volontaire d'un Programme Local de l'Habitat afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire,
- de contribuer aux côtés des communes et de la CAF à la démarche CTG dans le cadre du Projet Social de Territoire,
- de participer à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

Les projets de développement et de valorisation des deux communes Bourgs-Centres Occitanie du territoire, Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, s'inscrivent en pleine articulation avec la stratégie de développement portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La **stratégie contractuelle** adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de **six objectifs stratégiques**, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,

6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de **ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs**. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'**un projet de territoire** qui tend à répondre à trois défis principaux :

- 1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité
- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
 - Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
 - Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés
- 2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi
- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
 - Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
 - Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
 - Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- 3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale
- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
 - Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
 - Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
 - Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2)

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- ***Du territoire communautaire de Terre de Camargue (Communauté de communes)***

La Communauté de Communes Terre de Camargue se positionne comme le partenaire naturel des communes, dans une logique de construction partagée et de soutien au territoire dans l'ensemble de ses facettes.

Elle intervient directement en portant des projets dans le cadre de ses compétences, et également en accompagnant et facilitant la réalisation des politiques publiques et des projets portés par les communes.

Elle représente le territoire et les communes dans les Comités de Pilotage CRTE et CTO et propose un accompagnement en ingénierie et sur le plan opérationnel (groupements de commande, réalisation d'études mutualisées, financement des postes de chef de projet PVD et de manager de commerce, etc.)

Elle intervient également en matière de soutien financier via l'attribution de fonds de concours aux communes.

- ***Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue***

Le PETR est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- **Ingénierie financière**, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- **GAL LEADER** pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- **GALPA FEAMPA**, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- **Patrimoine**, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme**, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation**, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **Rénov'Occitanie**, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune du Grau du Roi et la Communauté de Communes Terre de Camargue, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de la commune du Grau du Roi dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimpermeabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir

et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,

- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché

et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage territorial « Bourg-Centre » est créé par le PETR Vidourle Camargue pour les communes Bourgs-Centres de son territoire.

En phase opérationnelle, un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune du Grau du Roi, qui en assure l'organisation et le secrétariat permanent.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune du Grau du Roi Bourg-Centre
- la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- le PETR Vidourle Camargue,
- la Région,
- le Département du Gard

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune du Grau du Roi (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Gallargues-Le-Montueux, le 02/04/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée P/O Florence BRUTUS, Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et ruralité »</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Le Grau-du-Roi</p>  <p>Robert CRAUSTE</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard P/O Marc LARROQUE, Conseiller Départemental</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue</p>  <p>Robert CRAUSTE</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Contrat 1ère génération		2018	2019	2020	2021	Observation
AXE STRATÉGIQUE 1 : RENOUELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME						
ACTION 1.1 : Aménager le nouvel éco quartier méditerranéen						
Projet 1.1.1	Création des espaces publics de l'ilot test du futur quartier des pins					Travaux en cours
ACTION 1.2 : Réaménager des espaces publics en lien les uns avec les autres						
Projet 1.2.1	Requalification de l'avenue Georges Pompidou				x	Achevé en 2021
Projet 1.2.2	Requalification de la place Antonin Revest					Achevé en 2023
Projet 1.2.3	Requalification de l'avenue Dossenheim ouest					Achevé en 2022
Projet 1.2.4	Requalification de la rue Victor Granier				x	Achevé en 2021
ACTION 1.3 : Renouveler l'offre et/ou soutenir l'offre de services						
Projet 1.3.1	Soutenir la création d'une médiathèque intercommunale					Travaux en cours
Projet 1.3.2	Favoriser la création d'une maison médicale (porteurs privés)*					Achevé en 2023
Projet 1.3.3	Réorganiser les équipements de petite enfance					Etude en cours
Projet 1.3.4	Projet de rénovation thermique et de transition énergétique du gymnase					Reporté
Projet 1.3.5	Construction d'une salle polyvalente (Salle des Rencontres)					Travaux en cours
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENOUELER LES MOBILITES ET ACCESSIBILITES AU BOURG CENTRE						
ACTION 2.1 : Apaiser le centre-ville de l'automobilité et gérer les flux						
Projet 2.1.1	Construire une surélévation en superstructure (palais de la mobilité)					Etude en cours
ACTION 2.2 : Développer des modes de déplacement alternatifs						
Projet 2.2.1	Créer le Pôle d'Echanges Multimodal					Etude en cours
AXE 3 : REVELER LE PATRIMOINE (CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL) COMME VALEUR SYMBOLIQUE COMMUNE ET SAISIR DES OPPORTUNITES						
ACTION 3.1 : Cité de la Pêche						
Projet 3.1.1	Restaurer l'ancien Phare		x			Achevé en 2019
Projet 3.1.2	Créer le parcours de découverte « Cité de la pêche et des pêcheurs » (séquence 1 et séquences suivantes)					Achevé en 2023 (séquence 1)
ACTION 3.2 : Site de l'Espiguette						
Projet 3.2.1	Valoriser le site du Phare de l'Espiguette*					Achevé en 2023
ACTION 3.3 : Site des anciens terrains du CHU						
Projet 3.3.1	Renaturer les terrains de l'ancien Hôpital			x		Réalisé en 2020

* Projets non reportés dans l'avenant même si certains ont été achevés après 2021 car les subventions Région ont été votées avant 2022 ou bien il n'y a pas eu de subventions Région.

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Objectifs territoriaux du Pacte Vert régional

- 1.** *Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive*
- 2.** *S'adapter au changement climatique*
- 3.** *Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*
- 4.** *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*
- 5.** *Préserver et développer des emplois de qualité*
- 6.** *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*


Objectif transversal : *Garantir une soutenabilité et une solidarité financière*

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions 2022/2028

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME

ACTION 1.1 : Aménager le nouvel écoquartier méditerranéen	
Projet 1.1.1	Création des espaces publics de l'îlot test de l'écoquartier
Projet 1.1.2	Réalisation de la phase 2 de l'écoquartier
ACTION 1.2 : Réaménager des espaces publics en lien les uns avec les autres	
Projet 1.2.1	Requalification de la place Antonin Revest *
Projet 1.2.2	Requalification de l'avenue Dossenheim ouest *
Projet 1.2.3	Création de l'allée de la Gare
Projet 1.2.4	Création du Jardin du Chemin de fer
Projet 1.2.5	Requalification de l'avenue Simone Veil
Projet 1.2.6	Requalification du quai Colbert, du quai Général de Gaulle et de la rue Rédarès
ACTION 1.3 : Renouveler l'offre et/ou soutenir l'offre d'équipements et de services	
Projet 1.3.1	Création d'une médiathèque intercommunale
Projet 1.3.2	Création d'une salle polyvalente (Salle des Rencontres)
Projet 1.3.3	Création d'un tiers-lieu (Le Sana)
Projet 1.3.4	Aménagement d'un ponton Catamarans et d'une base de vie et de services aux plaisanciers
Projet 1.3.5	Transition numérique du port de plaisance maritime
Projet 1.3.6	Regroupement des écoles maternelles et création d'une Maison de la Petite Enfance
Projet 1.3.7	Réaménagement du restaurant scolaire Deleuze
Projet 1.3.8	Rénovation énergétique du centre Aqua Camargue *
Projet 1.3.9	Création de terrains de padel
Projet 1.3.10	Désimperméabilisation des cours d'école
Projet 1.3.11	Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux
Projet 1.3.12	Installation d'ombrières photovoltaïques
Projet 1.3.13	Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux
ACTION 1.4 : Requalifier le bâti du centre ancien et répondre à certains besoins spécifiques en matière d'habitat	
Projet 1.4.1	Rénovation et adaptation de l'habitat et du bâti ancien
Projet 1.4.2	Opération façades
Projet 1.4.3	Opération Habitat inclusif
Projet 1.4.4	Logement des travailleurs saisonniers
ACTION 1.5 : Réaffirmer la dimension commerciale de proximité du centre-ville	
Projet 1.5.1	Etude diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville phase 2
Projet 1.5.2	Confortement de la diversité commerciale
Projet 1.5.3	Valorisation du parcours marchand
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENOUVELER LES MOBILITES ET ACCESSIBILITES AU BOURG CENTRE	
ACTION 2.1 : Apaiser le centre-ville de l'automobilité, gérer les flux et développer les modes de déplacements alternatifs	
Projet 2.1.1	Création du Pôle d'Echanges Multimodal
Projet 2.1.2	Création d'une navette urbaine terrestre
Projet 2.1.3	Aménagements et équipements en faveur des mobilités douces
Projet 2.1.4	Création d'aires de covoiturage
Projet 2.1.5	Création d'une trémie routière
Projet 2.1.6	Création d'une aire de délestage pour le stationnement estival
AXE STRATEGIQUE 3 : REVELER LE PATRIMOINE (CULTUREL, ARCHITECTURAL, MARITIME ET ENVIRONNEMENTAL) COMME VALEUR SYMBOLIQUE COMMUNE ET SAISIR DES OPPORTUNITES	
ACTION 3.1 : Cité de la Pêche et des Pêcheurs	
Projet 3.1.1	Création du parcours de découverte Cité de la Pêche et des Pêcheurs (suite)
ACTION 3.2 : Seaquarium	
Projet 3.2.1	Inscrire le Seaquarium et son territoire dans les enjeux du 21 ^{ème} siècle

* Projets terminés à maintenir dans l'avenant car les subventions Région ont été votées en 2022.

Axe 1	Fiche action 1.1
RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME	Aménager le nouvel écoquartier méditerranéen
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Compte-tenu des contraintes et enjeux qui pèsent sur son territoire, la commune se trouve en situation de devoir se développer sur un espace disponible très limité. Afin de répondre aux besoins en matière de nouveaux logements, équipements et espaces publics, elle ne peut mobiliser que son enveloppe urbaine existante, dont une dent creuse d'environ 6 ha, les terrains de l'ancien camping des pins, situés à proximité immédiate de son centre ancien.</p> <p>La commune a fait le choix d'initier une démarche de Projet urbain intégrant cette dent creuse, ses abords et le centre historique du bourg. Ce Projet urbain de 40 ha sur la rive gauche du Grau du Roi a fait l'objet d'un plan-guide, qui a permis à la commune de se doter d'une vision à long terme de son développement de manière durable et globalisée. Il prévoit la création d'un écoquartier méditerranéen d'environ 650 logements, sur les terrains de l'ancien camping des pins.</p> <p>Ce projet d'écoquartier est divisé en 2 phases et 3 tranches. Pour permettre la réalisation du projet communal, une convention d'anticipation foncière a été signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie en 2015 permettant d'acquérir et de porter le foncier pour la tranche 1 (ilot test) et la tranche 2, la tranche 3 (ilot Pontet) relevant d'un foncier privé. Les principes d'aménagement de l'écoquartier, qu'il s'agisse des logements ou des espaces publics, répondent résolument aux impératifs de la transition écologique et énergétique et à l'objectif d'offrir un cadre de vie urbain valorisé et de grande qualité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner un nouveau souffle (démographique, économique, résidentiel) au cœur de bourg par l'aménagement d'un nouvel écoquartier accolé spatialement au centre ancien. ✓ Permettre le développement d'une offre nouvelle de logements de haute qualité environnementale, adaptée aux besoins de la population actuelle et future, favoriser les parcours résidentiels et l'accueil de jeunes ménages. ✓ Aménager des espaces publics offrant un cadre de vie agréable aux futurs habitants du quartier et favorisant les mobilités douces, en tenant compte des enjeux de transition écologique. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Création des espaces publics de l'ilot test de l'écoquartier</p> <p>Descriptif : L'ilot test constitue la première phase et la tranche 1 de la réalisation de l'écoquartier méditerranéen. Ce projet se réalise dans le cadre d'un Permis d'Aménager communal par la viabilisation avec cession par la commune de 3 macro-lots à bâtir, dont deux à Pitch Promotion (qui réalisera des logements en accession libre et maîtrisée) et un à la SEGARD (qui réalisera une VEFA de logements locatifs pour un bailleur social). L'ilot test accueillera 121 logements dont 35% de logements sociaux à l'horizon 2025.</p> <p>Le projet concernant les espaces publics prend en compte la création de voies transversales partagées, de cheminements pour les modes doux, la plantation d'arbres à grand développement, des aménagements paysagers, etc.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau-du-Roi Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : 3 591 392 € HT</p>	 <div data-bbox="791 1872 1070 2047"> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre de l'écoquartier des Pins Périmètre de l'ilot test Périmètre de la tranche 2 Périmètre de la tranche 3 </div>

Calendrier prévisionnel :

- 2022 /2023 : travaux de viabilisation primaire
- 2023 /2024 : travaux de parachèvement

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : SPL30, EPF, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...

Partenaires financiers : EPF, promoteur privé, bailleur social



Projet 1.1.2. : Réalisation de la phase 2 de l'écoquartier

Descriptif : La phase 2 de l'écoquartier correspond aux tranches 2 et 3 du projet et permettra la réalisation d'environ 530 logements, dont 25% de logements sociaux. Chacune de ces tranches fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble. La conception des espaces publics permettra la connexion avec l'allée de la Gare, le PEM et les équipements du secteur, les quais, le centre ancien, la mer et les étangs. Elle intégrera l'aménagement d'une place centrale autour de la pinède existante, de cœurs d'îlots traités avec une végétation méditerranéenne, la plantation d'arbres à grand développement, et un maillage dense de cheminements pour les modes doux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

[Objectifs 1/2/3/4/6](#)

Maître d'ouvrage Tr 2 : concessionnaire à désigner

Maître d'ouvrage Tr 3 : promoteur non connu

Coût estimatif Tranche 2 : non défini à ce jour

Coût estimatif Tranche 3 : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel Tranche 2 :

- 2023/2025 : dossier de création de ZAC
- 2025 : désignation du concessionnaire
- 2025/2026 : dossier de réalisation de ZAC et modification du PLU pour ouverture à l'urbanisation
- 2026/2030 : travaux d'aménagement et commercialisation des macro-lots

Calendrier prévisionnel Tranche 3 :



- 2023/2025. : acquisition foncière par le promoteur
- 2025/2026 : PC et modification du PLU pour ouverture à l'urbanisation
- 2026/2030 : travaux de construction

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : SPL30, EPF, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...

Partenaires financiers : Communauté de Communes Terre de Camargue, SPL 30, EPF, Etat, Région (sous réserve logements sociaux et ambition forte au niveau environnemental pour les espaces publics – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD, et à étudier dans le cadre des dispositifs mobilités/plan vélo), Département, bailleurs sociaux et promoteurs privés, ...



Axe 1	Fiche action 1.2
RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME	Réaménager des espaces publics en lien les uns avec les autres
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les espaces publics ont pour mission de relier de manière instinctive les différents lieux et quartiers tout en créant des espaces de rencontre, améliorant le cadre et la qualité de vie des habitants de la commune, valorisant son tissu urbain et renforçant son attractivité. Le plan-guide élaboré dans le cadre du Projet urbain de 40 ha sur la rive gauche du Grau du Roi a permis à la commune de se doter d'une vision à long terme de son développement de manière durable et globalisée. Il intègre le réaménagement et la création d'espaces publics, avec pour ambition de renforcer les liaisons entre mer et étangs, de créer une connexion forte entre le futur écoquartier, le pôle d'équipements du Repausset, la gare, les quais, le centre historique. Les principes d'aménagement/création des espaces publics, intégrant largement les mobilités douces, répondent résolument aux impératifs de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, et à l'objectif d'offrir un cadre de vie urbain valorisé et de grande qualité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Embellir et réaménager les espaces publics offrant un cadre de vie agréable aux habitants et aux visiteurs/touristes, en tenant compte des enjeux en matière de transition écologique. ✓ Favoriser le développement des modes doux aux dépens des véhicules individuels pour se déplacer en ville. ✓ Connecter les différents espaces pour proposer une continuité urbaine avec des emplacements dédiés à ces mobilités douces et diverses places publiques. ✓ Favoriser la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur. ✓ Favoriser l'utilisation de matériaux qualitatifs et cohérents au sein du périmètre du Projet urbain pour valoriser l'identité de la commune. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Requalification de la place Antonin Revest</p> <p>Descriptif : La place Antonin Revest, qui jouxte le centre ancien et constitue un point central dans le Projet urbain, est un grand espace sectionné, occupé par le stationnement des voitures et le rond-point encombré par la circulation. Le projet consiste à limiter le nombre de stationnements, en conservant quelques places de parking pour les commerces, et à différencier l'espace en deux parties : le jardin actuel agrandi, valorisé par un mobilier spécifique, et une grande place minérale arborée pour accueillir de façon optimale le marché et d'autres événements.</p> <p>Ce projet répond au besoin de fluidifier la circulation et de rendre l'espace public plus agréable et généreux. D'autre part il permet d'assurer la continuité de la Via Rhôna par le nord de la place.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : 2 141 637 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 : achèvement des travaux</p>	<p style="text-align: center;"><i>Avant</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Après</i></p> 

<p>Partenaires potentiellement concernés Partenaires techniques : SPL 30, Communauté de Communes Terre de Camargue, ... Partenaires financiers : Etat, Région (90 000 € votés en 2022)</p>	
<p>Projet 1.2.2. : Requalification de l'avenue Dossenheim ouest</p> <p>Descriptif : L'avenue Dossenheim est un axe essentiel du Projet urbain, et constitue le lien entre le futur écoquartier et le centre historique. Le projet consiste à réaménager les voiries, adapter la géométrie du rond-point (réduction du diamètre) pour améliorer la sécurité, créer une piste cyclable en site propre, améliorer la desserte de bus et embellir les espaces publics avec l'utilisation de matériaux qualitatifs de revêtement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : 1 038 731 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2022 : achèvement des travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés Partenaires techniques : SPL 30, Communauté de Communes Terre de Camargue, ... Partenaires financiers : Région (70 877 € votés en 2022)</p>	 
<p>Projet 1.2.3. : Création de l'allée de la Gare</p> <p>Descriptif : La création de l'Allée de la Gare va permettre de relier le bâtiment de la gare au futur écoquartier et de desservir notamment l'école, la future médiathèque et le théâtre. Cette allée sera réalisée en lieu et place d'une partie du parking actuel Victor Hugo, actuellement revêtue en enrobés (imperméable à 100%). L'objectif de désimperméabiliser au maximum cette zone et de créer un véritable espace de déambulation piétonne et de convivialité, en intégrant des jeux de boules, et un espace récréatif pour les enfants face à l'école. Il s'agit également de favoriser la création d'un îlot de fraîcheur en respectant le grand cycle de l'eau grâce à des revêtements perméables, des systèmes de noues d'infiltration et une végétalisation adaptée. L'aménagement d'une piste cyclable est prévu en continuité depuis l'écoquartier.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : 3 465 673 € HT</p>	 

Calendrier prévisionnel :

- 2022/2023 : études
- 2023/2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : SPL 30, UDAP, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...

Partenaires financiers :

Etat, Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental pour les espaces publics – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD, et à étudier dans le cadre des dispositifs mobilités/plan vélo), Département, ADEME, SMEG, Agence de l'eau, Banque des Territoires (prêt), ...



Projet 1.2.4. : Création du Jardin du Chemin de fer

Descriptif : La création du Jardin du Chemin de fer consiste en la création d'un parc urbain, sur l'emprise des actuels terrains ferroviaires entre la Gare et le centre historique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi
Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30

Coût estimatif : 1 372 230 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2024/2025 : études
- 2025 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : SPL 30, UDAP, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...

Partenaires financiers :

Etat, Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental pour les espaces publics – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD, et à étudier dans le cadre des dispositifs mobilités/plan vélo), Département, ADEME, SMEG, Agence de l'eau, ...



Projet 1.2.5. : Requalification de l'avenue Simone Veil

Descriptif : L'avenue Simone Veil relie la gare (et la future allée de la Gare) aux quais. L'objectif de sa requalification est de supprimer le stationnement des véhicules, de créer un cheminement piétonnier et une piste cyclable en continuité de l'allée de la Gare, et de végétaliser l'espace.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi



<p>Mandataire du maître d’ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : 3 180 502 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2025 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 : travaux</p> <p><u>Partenaires potentiellement concernés</u></p> <p>Partenaires techniques : SPL 30, UDAP, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental pour les espaces publics – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD, et à étudier dans le cadre des dispositifs mobilités/plan vélo), Département, ADEME, SMEG, Agence de l’eau, ...</p>	
<p>Projet 1.2.6. : Requalification du quai Colbert, du quai Général de Gaulle et de la rue Rédarès</p> <p>Descriptif : La requalification de ces espaces publics s’inscrit dans le second temps du Projet urbain.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d’ouvrage : Commune du Grau du Roi Mandataire du maître d’ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2026/2027 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2027/2028 : travaux</p> <p><u>Partenaires potentiellement concernés</u></p> <p>Partenaires techniques : SPL 30, UDAP, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental pour les espaces publics – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD, et à étudier dans le cadre des dispositifs mobilités/plan vélo), Département, ADEME, SMEG, Agence de l’eau, ...</p>	  <p style="text-align: center;"><i>Quai Colbert</i></p> 

Axe 1	Fiche action 1.3
RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME	Renouveler et/ou soutenir l'offre d'équipements et de services
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Parallèlement aux grands aménagements urbains, les équipements publics et services sont des éléments essentiels pour la qualité de vie, le vivre ensemble et l'attractivité de la commune.</p> <p>Le Grau du Roi propose des équipements publics communaux et intercommunaux nombreux, diversifiés et de qualité. Certains nécessitent des investissements pour s'adapter aux nouvelles pratiques et offrir le confort attendu par les usagers, ainsi que pour s'adapter aux enjeux de la transition écologique, de la sobriété énergétique et à l'ambition de ville durable portée par la commune (réaménagement, accessibilité, modernisation, rénovation énergétique, réduction des coûts des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, utilisation des énergies renouvelables, etc).</p> <p>Des équipements et services sont également à créer afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants, acteurs locaux et visiteurs/touristes, afin de renforcer l'attractivité de la commune, sa fonction de centralité et sa dimension touristique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer une offre d'équipements et de services pertinente et efficace, adaptée aux besoins du territoire et de ses habitants, acteurs locaux et visiteurs/touristes. ✓ Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale ✓ Prendre en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique, et de l'adaptation au changement climatique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Création d'une médiathèque intercommunale</p> <p>Descriptif : Après la réhabilitation de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze et la construction de la médiathèque tête de réseau à Aigues-Mortes, la Communauté de communes Terre de Camargue a fait le choix de créer une nouvelle médiathèque au Grau du Roi, afin de développer sa politique culturelle, d'assurer la promotion du livre et de la lecture, et de promouvoir la citoyenneté et le lien social.</p> <p>Dans une logique d'optimisation de la consommation de foncier et de mutualisation des moyens, ce projet d'équipement structurant se réalise dans le cadre d'un bâtiment mixte et partagé, dont le rez-de-chaussée est dédié à une salle communale (salle des Rencontres).</p> <p>Située au cœur du périmètre du Projet urbain, aux abords du centre-ville, des autres équipements publics et du futur écoquartier, la construction de ce bâtiment commun qualitatif et attractif répond à différents enjeux : urbains, patrimoniaux, architecturaux, écologiques, économiques, culturels et sociaux.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue</p> <p>Coût estimatif : 2 483 351 € HT</p>	 <p style="text-align: center; font-size: small;">MÉDIATHÈQUE - SALLE DES RENCONTRES</p> 

Calendrier prévisionnel :

2022 : études

2023/2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Commune, DRAC, UDAP, ...

Partenaires financiers :

Etat, DRAC, Région (dossier reçu et en cours d'instruction – équipement structurant)

Projet 1.3.2. : Création d'une salle communale (salle des Rencontres)

Descriptif : La commune a identifié depuis plusieurs années le besoin de créer une salle communale de grande capacité afin d'accueillir divers types d'activités et d'évènements au service des habitants, des usagers, des acteurs locaux et des visiteurs. De par sa capacité et sa configuration, ce projet d'équipement structurant a vocation à accueillir des évènements dépassant le seul cadre communal et à bénéficier à l'ensemble du territoire.

Dans une logique d'optimisation de la consommation de foncier et de mutualisation des moyens, ce projet d'équipement structurant se réalise dans le cadre d'un bâtiment mixte et partagé, dont l'étage est dédié à la nouvelle médiathèque intercommunale.

Située au cœur du périmètre du Projet urbain, aux abords du centre-ville, des autres équipements publics et du futur écoquartier, la construction de ce bâtiment commun qualitatif et attractif répond à différents enjeux : urbains, patrimoniaux, architecturaux, écologiques, économiques, culturels, associatifs, touristiques et sociaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 3/4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : 4 086 743 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 : études

2023/2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Communauté de Communes Terre de Camargue, UDAP, ...

Partenaires financiers :

Etat, Région (dossier reçu et en cours d'instruction – équipement structurant), Département, ...

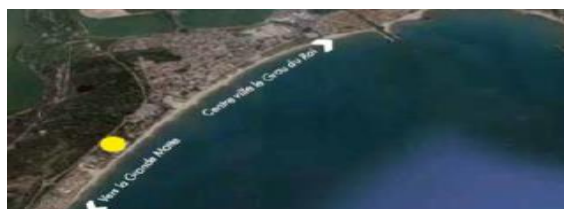


MÉDIATHÈQUE - SALLE DES RENCONTRES



Projet 1.3.3. : Création d'un Tiers-Lieu (Le Sana)

Descriptif : Le site de l'ancien sanatorium du Grau du Roi, situé au début de la plage du Boucanet, a fait l'objet d'un aménagement et d'une renaturation. Seul un bâtiment a été conservé pour être rénové et accueillir



un laboratoire du CNRS et un tiers-lieu. Porté par la SPL Le Grau du Roi Développement, ce projet d'équipement en front de mer consiste en un lieu hybride, regroupant des stars up, un espace de coworking, un espace d'accueil touristique, multiculturel et de vie, ouvert à tous où divers univers et activités pourront se côtoyer toute l'année.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/5/6

Maître d'ouvrage : SPL Le Grau du Roi Développement

Coût estimatif : 257 000 € HT (fonctionnement année 1)

Calendrier prévisionnel :

2024 : ouverture du tiers-lieu

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Commune, SPL 30, CNRS, PETR, acteurs locaux, ...

Partenaires financiers :

Etat, Europe, ...



Projet 1.3.4. : Aménagement d'un ponton catamarans et d'une base de vie et services aux plaisanciers Chenal sud

Descriptif : L'aménagement du Chenal sud vise à répondre à une forte demande des professionnels du nautisme de Port Camargue et des chantiers voisins. Le port est régulièrement sollicité pour l'accueil de multicoques neufs et d'occasion mais ne dispose d'aucun emplacement adapté pour l'accueil de ces unités imposantes. Le projet d'aménagement d'un ponton catamarans a pour objectif de créer 33 nouveaux emplacements dédiés aux multicoques et d'offrir des conditions d'accueil adaptées à cette clientèle. Par ailleurs, le ponton du Chenal sud étant éloigné de la Capitainerie, le projet consiste à créer un club house flottant, permettant à la fois de filtrer l'accès au ponton et de proposer une base de vie permanente aux plaisanciers (salon de convivialité, machine à café, bibliothèque, ...). Dans ce projet, Port Camargue se veut innovant, avec un aménagement ayant 0 impact sur le milieu. Pour cela il est proposé des postes d'amarrage où les bateaux seront connectés en permanence au réseau d'eaux usées de la commune afin d'éviter tout rejet dans le milieu naturel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 3/5/6

Maître d'ouvrage : Régie Autonome de Port Camargue

Coût estimatif : 1 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022/2025 : travaux



Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : MOE interne sauf pour la base de vie où la SEGARD accompagne pour les études et la maîtrise d'œuvre

Partenaires financiers :

Etat, Région (145 500 € votés en 2022)

Projet 1.3.5. : Transition numérique du port de plaisance maritime

Descriptif : Premier port de plaisance d'Europe, Port Camargue s'est engagé dans une transformation vers un nouveau modèle de développement de la plaisance, qui s'accompagne d'une stratégie numérique. Le projet s'inscrit dans une démarche pluriannuelle d'intégration des solutions nécessaires à l'activité et à la gestion du port, au service des usagers. Il a principalement pour objet :

- de moderniser les moyens de gestion du domaine portuaire (amélioration des systèmes de gestion opérationnelle, supervision de l'activité, sécurisation des interventions des agents),
- de déployer les moyens de contrôle et la gestion individualisée de la distribution de l'énergie électrique et de l'eau, afin de maîtriser l'utilisation des ressources,
- de moderniser les modalités d'accès des usagers aux services du port et d'améliorer l'expérience utilisateur (terminaux smartphones, enrichissement des fonctions digitales).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 3/5/6

Maître d'ouvrage : Régie Autonome de Port Camargue

Coût estimatif : 881 740 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2024/2026 : Aménagements et équipements

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

Etat, Région (181 986 € votés en 2023)

Projet 1.3.6. : Fusion des écoles maternelles et création d'une Maison de la Petite Enfance

Descriptif : La commune porte un projet de regroupement des deux écoles maternelles (E. Tabarly, située à Port Camargue et E. Deleuze située en centre-ville) sur le site de l'école E. Deleuze à la rentrée 2024. Des travaux d'aménagement et d'embellissement sont nécessaires afin d'accueillir 7 classes et un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

En parallèle, la commune souhaite créer une nouvelle structure, la Maison de la Petite Enfance, dans les bâtiments de l'actuelle école E. Tabarly. Ce projet permet de regrouper les deux multi-accueil existants, d'augmenter la capacité globale d'accueil, d'offrir au Relais Parents Enfants un lieu plus en adéquation avec son activité et le développement souhaité dans le cadre



Solution IOT Multi-Services



du projet social de territoire (CTG) et de conforter la capacité d'accueil en lien avec la saisonnalité des emplois. Afin de mener à bien ce projet, des travaux d'aménagement et de rénovation sont nécessaires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : 1 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : étude de programmation
- 2023/2024 : études MOE
- 2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : AMO, CAF, ...

Partenaires financiers : Etat, CAF, Région (pour la partie Accueil petite enfance), Département, ...



Ecole Tabarly

Projet 1.3.7. : Réaménagement du restaurant scolaire E. Deleuze

Descriptif : La commune porte un projet de regroupement des deux écoles maternelles (E. Tabarly, située à Port Camargue et E. Deleuze située en centre-ville) sur le site de l'école E. Deleuze, nécessitant une évolution de la capacité d'accueil du restaurant scolaire. Afin d'accueillir les enfants et les professionnels dans les meilleures conditions possibles, la CCTC va procéder à des travaux permettant d'agrandir le restaurant scolaire actuel, en restructurant la zone technique et en aménageant une pièce supplémentaire prise sur l'école adjacente.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/6

Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue

Coût estimatif : non défini à ce jour

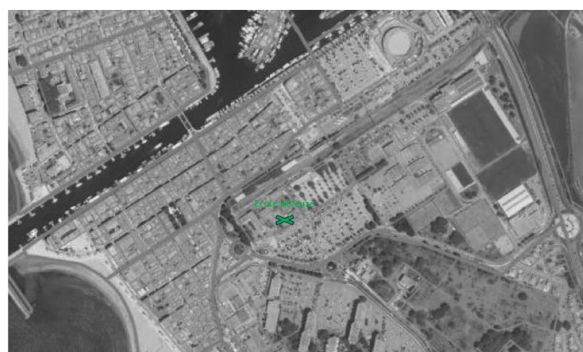
Calendrier prévisionnel :

- 2023/2024 : étude
- 2024 : travaux (pour livraison à la rentrée 2024)

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, ...



Projet 1.3.8. : Rénovation énergétique du centre Aqua Camargue

Descriptif : La CCTC gère la piscine intercommunale (centre Aqua Camargue) située au Grau du Roi. Après la réalisation de diagnostics techniques ayant mis en évidence des pistes d'optimisation de la consommation de fluides (eau, gaz, électricité), la CCTC a fait le choix d'engager des travaux de modernisation du circuit de l'eau et des systèmes d'éclairage. Ils vont permettre de



diviser par 2 la consommation d'eau et de réduire de 40% la consommation d'énergie, tout en améliorant le confort des usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 1/2/3/4/6

Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue

Coût estimatif : 361 350 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 : travaux achevés

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Bureau d'études

Partenaires financiers : Etat, Région (90 000 € votés en 2022)



Projet 1.3.9. : Création de terrains de padel

Descriptif : La commune souhaite diversifier l'offre en matière de pratique sportive et proposer de nouveaux équipements de proximité. Elle porte un projet de requalification de 2 courts de tennis existants permettant la création de 3 terrains de padel, sur le site du Raquette Club de Port Camargue.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : 208 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

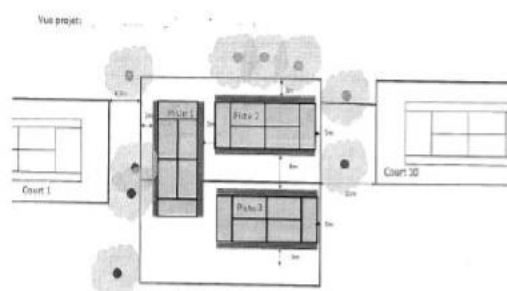
2023 : études

2023/2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Bureau d'études, Club de tennis

Partenaires financiers : Etat, Agence Nationale du Sport, Région, Département, FFT, ...



Projet 1.3.10. : Désimperméabilisation des cours d'école

Descriptif : La commune souhaite étudier la possibilité de désimperméabiliser les cours des écoles E. Deleuze et A. Quet situées dans le périmètre du Projet urbain, afin d'améliorer le confort des enfants et des professionnels, et de répondre aux enjeux de la transition écologique (lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, meilleure gestion des eaux pluviales, etc).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif Ecole Deleuze : 200 000 € HT

Coût estimatif Ecole Quet : 300 000 € HT



Ecole maternelle Deleuze

<p>Calendrier prévisionnel Ecole Deleuze :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 : travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel Ecole Quet :</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2026 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : Bureau d'études, Cerema, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région (dispositif en cours de réflexion), Département, Agence de l'eau, Ademe, ...</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Ecole primaire Quet</i></p>
<p>Projet 1.3.12. : Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux</p> <p>Descriptif : En parallèle de la mise en œuvre, en cours, d'un marché global de performance énergétique pour l'éclairage public, et suite aux audits énergétiques réalisés en 2022/2023 avec le cofinancement de la Région, la commune souhaite lancer un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics afin d'améliorer le confort des usagers, diminuer sa facture énergétique et répondre aux enjeux de la transition écologique. Ce plan a également vocation à intégrer des installations de production d'énergie renouvelable et un fonctionnement en réseau.</p> <p>La première phase de ce plan concernera la rénovation énergétique de l'école maternelle Deleuze</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 1/2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi</p> <p>Côût estimatif Ecole Deleuze : 500 000 € HT</p> <p>Côût estimatif Autres bâtiments : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel Ecole Deleuze :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022/2023 : audits énergétiques</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2025 : travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel Autres bâtiments : non défini à ce jour</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : Bureau d'études, AREC, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Ademe, Banque des Territoires (prêt), ...</p>	 
<p>Projet 1.3.12. : Installation d'ombrières photovoltaïques</p> <p>Descriptif : La commune prévoit d'équiper le parking du Palais des Sports et de la Culture, situé dans le périmètre du Projet urbain, de 4 ombrières photovoltaïques.</p> <p>Une étude de faisabilité est en cours de réalisation par le SMEG.</p>	

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 1/2/4

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : 660 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2023 : étude de faisabilité

2024/2025 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Bureau d'études, SMEG, AREC, ...

Partenaires financiers : Etat, Département, Ademe, SMEG, ...



Projet 1.3.13. : Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux

Descriptif : Suite aux audits énergétiques réalisés en 2022/2023 avec le cofinancement de la Région, la CCTC souhaite lancer un plan de rénovation énergétique de ses bâtiments publics situés sur la commune du Grau du Roi afin d'améliorer le confort des usagers, diminuer sa facture énergétique et répondre aux enjeux de la transition écologique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 1/2/3/4/6

Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2022/2023 : audits énergétiques

2024 : études



2025/2030 : travaux


Partenaires potentiellement concernés

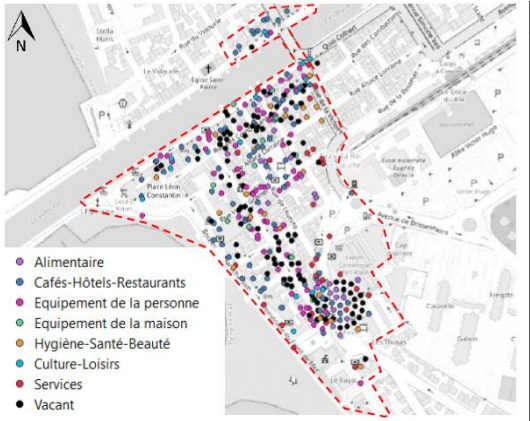
Partenaires techniques : Bureau d'études, AREC, ...

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Ademe,...

Axe 1	Fiche action 1.4
RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME	Requalifier le bâti du centre ancien et répondre à certains besoins spécifiques en matière d'habitat
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Afin de valoriser le bâti architectural et l'identité patrimoniale de la commune, renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville et permettre le maintien d'une population permanente dans des conditions d'habitat satisfaisantes (confort, adaptation au vieillissement et au changement climatique, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat dégradé, remobilisation des logements vacants, etc), la commune souhaite pouvoir définir une stratégie d'interventions ciblées et mobiliser des dispositifs d'accompagnement à la rénovation et à l'adaptation du bâti privé existant, complémentaires à ceux existants (Rénov'Occitanie, Anah, Département, Coup de pouce Logement de la CCTC, etc). Une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat va être portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'échelle du territoire.</p> <p>Compte-tenu de l'évolution démographique, la commune souhaite également répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées isolées, désireuses de conserver un logement autonome tout en pouvant avoir accès à une vie sociale et des activités dans un cadre de proximité. La commune, en lien avec son CCAS, a ainsi fait le choix de porter un projet d'habitat inclusif situé en centre-ville rive droite.</p> <p>Un autre besoin spécifique sur le territoire concerne le logement des travailleurs saisonniers. La main d'œuvre locale ne suffisant plus à couvrir les besoins en recrutement, il est nécessaire de pouvoir accueillir des travailleurs domiciliés hors du territoire. La commune souhaite accompagner les acteurs économiques, maillons essentiels du dynamisme local et touristique, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. Une étude « diagnostic et plan d'actions » va être portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser le patrimoine architectural et embellir le cadre de vie ✓ Améliorer l'offre, le confort et l'adéquation des logements avec les besoins de la population ✓ Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat pour répondre à des besoins spécifiques 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. : Rénovation et adaptation de l'habitat et du bâti ancien</p> <p>Descriptif : La CCTC va porter pour la commune du Grau du Roi, ainsi que pour les 2 autres communes du territoire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat. Cette étude comprendra une phase diagnostic détaillée du parc privé existant du centre-ville et de ses conditions d'occupation, et s'attachera à proposer des dispositifs à mobiliser pour répondre aux besoins, en identifiant les moyens et partenaires financiers.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue (étude) Commune du Grau du Roi</p> <p>Coût estimatif Etude : 50 000 € HT Coût estimatif Dispositifs : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023/2024 : étude pré-opérationnelle</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2028 : mise en œuvre des dispositifs</p>	

<p><u>Partenaires potentiellement concernés</u> Partenaires techniques : Etat, Anah, ADHL, UDAP Partenaires financiers : Etat, Anah, Banque des Territoires, Région Renov'Occitanie, Département ADHL, Commune, Communauté de Communes Terre de Camargue, CAUE, Action Logement, ...</p>	
<p>Projet 1.4.2. : Opération Façades</p> <p>Descriptif : En articulation avec la démarche de rénovation et d'adaptation des logements, la commune du Grau du Roi souhaite favoriser la restauration des façades du centre ancien. Cette opération permettra aux propriétaires éligibles d'être incités et accompagnés financièrement, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation du patrimoine urbain et architectural, et à la qualité du cadre de vie. Cette opération s'inscrit également dans le projet de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023/2024 : étude</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2028 : mise en œuvre</p> <p><u>Partenaires potentiellement concernés</u> Partenaires techniques : Etat, Anah, UDAP, Communauté de Communes Terre de Camargue, ... Partenaires financiers : Communauté de Communes Terre de Camargue, Etat, Anah, Région (jusqu'en 2024), CAUE ...</p>	
<p>Projet 1.4.3. : Opération Habitat Inclusif Résidence C. Colomb</p> <p>Descriptif : La commune porte un projet d'Habitat Inclusif sur la résidence C. Colomb (9 logements sociaux communaux) à destination de personnes âgées de plus de 65 ans. Il est lauréat de l'AMI Bien vieillir dans les Petites Villes de Demain, est labellisé par la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif du Gard et bénéficie de l'Aide à la Vie Partagée.</p> <p>Le projet se décompose en 3 phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Elaboration et mise en place du projet de vie sociale partagée 2- Aménagements et équipements des espaces communs et extérieurs 3- Création de 2 logements sociaux supplémentaires (phase conditionnelle) <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune et CCAS du Grau du Roi</p>	

<p>Coût estimatif phase 1 : 15 000 € (élaboration) 95 000 € (fonctionnement annuel)</p> <p>Coût estimatif phase 2 : 125 000 € HT</p> <p>Coût estimatif phase 3 conditionnelle : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022/2023 : mise en œuvre phase 1 <input type="checkbox"/> 2023/2024 : études et travaux phase 2 <input type="checkbox"/> 2025/2026 : étude et travaux phase 3 (conditionnelle) <p><u>Partenaires potentiellement concernés</u></p> <p>Partenaires techniques : Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, CNSA, CARSAT, Caisses de Retraite, Région, Département ...</p>	
<p>Projet 1.4.4. : Logement des travailleurs saisonniers</p> <p>Descriptif : Afin de disposer d'un diagnostic précis permettant de caractériser/quantifier les besoins et de propositions d'actions opérationnelles, la CCTC va porter la réalisation d'une étude spécifique sur le logement des travailleurs saisonniers.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> <i>Objectifs 4/5/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue (étude)</p> <p>Coût estimatif Etude : 35 000 € HT</p> <p>Coût estimatif Plan d'actions : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2024 : étude <input type="checkbox"/> 2025/2028 : plan d'actions <p><u>Partenaires potentiellement concernés</u></p> <p>Partenaires techniques : Commune, OT, Etat, Action Logement, ...</p> <p>Partenaires financiers : Commune, OT, Banque des Territoires/Région (étude PVD), ...</p>	

Axe 1	Fiche action 1.5
RENOUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME	Réaffirmer la dimension commerciale de proximité du centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le Grau du Roi compte dans son centre-ville de nombreux commerces de proximité, ouverts à l'année, et répondant aux besoins des habitants permanents. Toutefois, compte-tenu de sa dimension touristique, le centre ancien est marqué par une forte proportion de commerces saisonniers, fermés plusieurs mois dans l'année, ce qui, en hiver, impacte la lisibilité du parcours commercial. La commune souhaite renforcer l'attractivité marchande et le dynamisme de son centre-ville, notamment en agissant sur les facteurs générateurs de fréquentation : accessibilité, diversité et gamme de l'offre commerciale, cadre et qualité du parcours marchand et des espaces publics, animations, etc, et en développant le partenariat avec les acteurs économiques et leur accompagnement.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conforter l'équilibre de l'offre commerciale entre la dimension permanente et la dimension touristique ✓ Renforcer la lisibilité, la diversité et la qualité du parcours marchand ✓ Accompagner les acteurs économiques locaux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.5.1. : Etude Diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville Phase 2</p> <p>Descriptif : La commune et la CCTC ont identifié le renforcement de l'attractivité marchande du centre-ville comme un axe de travail stratégique dans le cadre du projet de développement du bourg centre et du programme Petites Villes de Demain. Afin de définir un plan d'actions, il leur est nécessaire de disposer d'éléments de diagnostic/cartographie/caractérisation de l'appareil commercial du centre-ville via un accompagnement par des prestataires spécialisés. Après la réalisation de la phase 1 du diagnostic en 2022, la CCTC porte, en partenariat avec la commune, une étude phase 2 comprenant notamment une enquête de terrain auprès des commerçants, une synthèse des phases 1 et 2 et des préconisations d'actions.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 4/5/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue</p> <p>Coût estimatif : 6 990 € TTC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 : étude diagnostic phase 2</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : Commune, OT, Etat (PVD), SCET, CCI, CMA, ...</p> <p>Partenaires financiers : Banque des Territoires/Région (étude PVD – en cours d'instruction)</p>	

Projet 1.5.2. : Confortement de la diversité commerciale

Descriptif : Afin d'agir sur le maintien et le développement de la diversité et de la gamme commerciales, et répondre aux besoins des habitants en matière de commerces de proximité, la commune s'appuie sur plusieurs types d'actions :

- le développement du partenariat et de l'accompagnement des commerçants (mise en place d'instances/groupes de travail et d'échange, poste de manager de commerce, informations, formations, animations, soutien aux projets et pour l'accès aux aides et subventions, aide au recrutement, etc),
- la création d'un Observatoire du commerce
- la mise en place d'un Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, couplé à l'exercice ponctuel du droit de préemption par la commune, ou l'organisme délégué par elle, en cas d'opportunité stratégique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/5/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi
et CC Terre de Camargue

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- 2023/2028 : programme d'accompagnement
- 2024 : création de l'Observatoire du commerce
- 2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde et du DPAC

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques :

Communauté de Communes Terre de Camargue, OT, CCI, CMA, Etat, UDAP, ...

Partenaires financiers : Communauté de Communes Terre de Camargue, Etat, Région/Foccal, Banque des Territoires, SPL30, ...



Projet 1.5.3. : Valorisation du parcours marchand

Descriptif : En lien avec les commerçants et acteurs concernés, la commune souhaite porter et/ou favoriser différents projets et actions visant à renforcer la qualité et la lisibilité du parcours marchand et de déambulation dans le centre-ville, aussi bien en saison qu'en période de moindre affluence touristique : l'application d'un Règlement Local de Publicité, l'élaboration d'une Charte des terrasses et devantures commerciales, la réfection des façades, l'accompagnement au renforcement de l'accessibilité PMR des boutiques, la rénovation des locaux commerciaux, y compris en matière de transition écologique et énergétique, l'« habillage » artistique des rideaux de fer des commerces fermés saisonnièrement, la signalétique et les cheminements, la végétalisation, le développement de services, etc



Une articulation est prévue avec le projet de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 4/5/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2024/2028 : *programme d'actions*

Partenaires potentiellement concernés

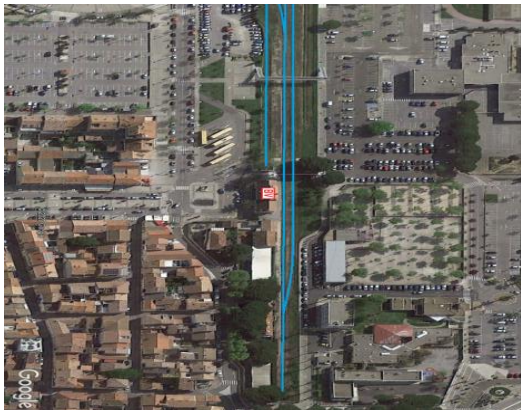
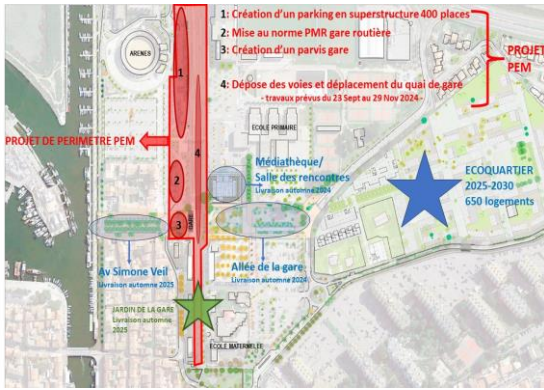
Partenaires techniques : Communauté de Communes Terre de Camargue, OT, CCI, CMA, Etat, UDAP, CAUE, ...

Partenaires financiers :

Etat, FRLA, Département, Banque des Territoires, ...



Projet zonage RLP centre-ville

Axe 2	Fiche action 2.1
RENOUVELER LES MOBILITES ET ACCESSIBILITES AU BOURG CENTRE	Apaiser le centre-ville de l'automobilité, gérer les flux et développer les modes des déplacements alternatifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Compte-tenu de la configuration de son territoire, la commune du Grau du Roi a fait de la question des mobilités un axe central de sa politique. L'amélioration de l'accessibilité, des déplacements et du stationnement est un enjeu essentiel pour son développement durable et la qualité du cadre de vie. Il s'agit de répondre à la fois aux difficultés de circulation et d'engorgement liées à la forte affluence touristique, qui dépasse largement le cadre de la seule saison estivale, aux besoins des habitants permanents, qui vivent dans différents quartiers de la ville et se rendent dans les pôles de services, d'équipements, de commerces ou d'emplois, aux besoins des personnes venant travailler sur la commune et aux besoins des visiteurs/touristes. Il s'agit également de répondre aux enjeux de la transition écologique en favorisant et développant les modes de déplacements alternatifs à l'automobile : transport en commun, transports partagés, mobilités douces.</p> <p>La desserte de la commune par la ligne ferroviaire Nîmes / Le Grau du Roi est un atout qu'il conviendrait de conforter par une augmentation et une adaptation des cadencements, aussi bien pour les usages du quotidien que pour le tourisme.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apaiser la circulation automobile dans le centre-ville et créer des stationnements en amont ✓ Favoriser le recours aux mobilités douces, aux transports en commun et aux solutions partagées 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Création du Pôle d'Echanges Multimodal</p> <p>Descriptif : Le projet de PEM du Grau du Roi s'articule autour de 4 éléments majeurs, répartis en 2 étapes :</p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le déplacement du point d'arrêt SNCF. <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un parking silo de 300 places environ dont une partie servant au stationnement des usagers du TER et une partie servant de plateforme pour les services de mobilités douces. - la mise aux normes de la gare routière pour permettre l'accessibilité PMR. - l'aménagement du parvis de la gare, en raccordement avec le nouveau point d'arrêt et avec les autres aménagements d'espaces publics prévus dans le Projet urbain. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 1/2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau-du-Roi Mandataire du maître d'ouvrage : SPL 30</p> <p>Coût estimatif Etape 1 : 2 710 000 € HT Coût estimatif Etape 2 : 7 152 146 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022/2023 : études <input type="checkbox"/> 2024 : travaux 	  <p>The diagram shows the project perimeter (PROJET DE PERIMETRE PEM) in red. It details four main actions: 1. Creation of a 400-space parking superstructure; 2. PMR compliance for the bus station; 3. Creation of a bus station parvis; 4. Roadway adjustments and bus stop relocation (work from Sept 23 to Nov 29, 2024). Key locations include the SNCF station, Ecole Primaire, Médiathèque/Salle des rencontres, Ecoquartier 2025-2030 (650 logements), and various streets like Av Simone Veil and Allée de la gare.</p>

Calendrier prévisionnel Etape 2 :

- 2023 : étude de programmation
- 2024/2025 : instruction PC
- 2025/2026 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : SPL 30, SNCF, Région, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...

Partenaires financiers :

Etat, Région, Département, Ademe, SMEG, Agence de l'eau, Banque des Territoires (prêt), ...

Projet 2.1.2. : Création d'une navette urbaine terrestre

Descriptif : Après la réalisation d'une enquête auprès des habitants et d'une étude préalable en interne, la commune souhaite mettre en œuvre un système de navette urbaine terrestre pour relier les différents quartiers de la ville, les pôles de services, d'équipements, de commerces et d'emplois et les aires de covoiturage. Une étude de faisabilité technique et financière est en cours, portée par la Région.

Le cadre de cette mise en œuvre repose d'une part sur le transfert par la Région, autorité organisatrice des mobilités sur le territoire, de l'organisation et la mise en place d'un transport d'intérêt local à la CCTC, et d'autre part sur une convention liant la CCTC à la commune du Grau du Roi.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue
Commune du Grau du Roi

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : pré-étude interne
- 2023 : étude de faisabilité technique et financière
- 2024 : mise en service

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Commune, Communauté de Communes Terre de Camargue, Région, ...

Partenaires financiers : Commune, Région

Projet 2.1.3. : Aménagements et équipements en faveur des mobilités douces

Descriptif : En complément des aménagements prévus sur les axes et espaces publics du Projet urbain, la commune souhaite favoriser les modes doux (marche, vélo) en poursuivant le développement des aménagements et équipements dédiés (itinéraires et signalétique, sécurisation des cheminements, stationnements vélos simples et sécurisés, bornes de



Hypothèse en cours de réflexion et d'ajustement

recharge électrique, petites stations de maintenance/réparation). Ces aménagements seront réalisés en plusieurs phases et permettront de disposer d'aménagements conformes pour les modes doux et d'assurer la continuité de la Via Rhôna jusqu'en limite de la commune.

La 1^{ère} phase correspond au boulevard du Docteur Jean Bastide sur un linéaire de 1900 mètres (depuis le Quai du 19 Mars jusqu'à la RD62^C). Majoritairement situé en front de mer, le projet consiste à créer une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et un trottoir piétonnier sur tout le linéaire.

La 2^{ème} phase, dans la continuité de la première, consiste à traiter le linéaire appelé « Ancienne Route de Carnon », compris entre le Boulevard du Docteur Jean Bastide et le pont des Abîmes (limite du territoire de la commune), en parallèle de la RD62^C sur un linéaire de 1700 mètres.

La réalisation de ces aménagements nécessite des aménagements de voirie (Ancienne Route de Carnon à passer en sens unique et voie d'insertion sur RD62^C) à mener en association avec le CD30.

D'autres phases d'aménagements et équipements sur différents secteurs de la commune seront également envisagés, notamment concernant diverses liaisons à l'entrée de Port-Camargue (Giratoire Carrefour 2000) dans le prolongement de la Voie Verte de la RD62^B.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif Boulevard Jean Bastide :
2 000 000 € HT

Coût estimatif « Ancienne Route de Carnon » :
1 800 000 € HT

Coût estimatif Autres aménagements et équipements :
non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel Boulevard Jean Bastide :

- 2023/2024 : études et travaux 1^{ère} tranche
- 2024/2025 : études et travaux 2^{ème} tranche

Calendrier prévisionnel « Ancienne Route de Carnon » :

- 2025 : études
- 2026 : travaux

Calendrier prévisionnel Autres aménagements et équipements :



- 2023/2024 : études
- 2024/2025 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Bureau d'études, Département, ...

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Ademe, ...



<p>Projet 2.1.4. : Création d'aires de covoiturage</p> <p>Descriptif : Afin de favoriser le développement du covoiturage, la commune envisage de créer deux aires dédiées sur son territoire.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 2/3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel : non défini à ce jour</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : PETR, Département, Communauté de Communes Terre de Camargue, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département ...</p>	
<p>Projet 2.1.5. : Création d'une trémie routière</p> <p>Descriptif : Seules deux liaisons existent entre la rive droite et la rive gauche de la commune : le Pont tournant, dans le centre-ancien, et le Pont levant, en entrée de ville sur la RD62b. Cette configuration spécifique, à laquelle s'ajoute la présence d'un rond-point et d'un passage à niveau, génère la formation d'embouteillages conséquents, notamment en période estivale. La réalisation d'une trémie couverte constituant un nouveau point de franchissement passant sous le canal et la voie ferrée pourrait permettre de désengorger une partie du trafic routier.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : à définir</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel : non défini à ce jour</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : Commune, Département, ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département ...</p>	 
<p>Projet 2.1.6. : Création d'une aire de délestage pour le stationnement estival</p> <p>Descriptif : Afin de limiter le trafic routier et diminuer l'engorgement de la ville en période de forte fréquentation touristique, la commune souhaite réfléchir à des solutions de parkings extérieurs de délestage, avec un système de navette (terrestre, fluviale...) permettant de rejoindre le centre-ville.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Objectifs 3/4/6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi</p> <p>Coût estimatif : non défini à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel : non défini à ce jour</p>	

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SMCG, Communauté de Communes
Terre de Camargue, Etat, CEN, ...

Partenaires financiers : Etat, Département ...

Axe 3

Fiche action 3.1

REVELER LE PATRIMOINE (CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL) COMME VALEUR SYMBOLIQUE COMMUNE ET SAISIR DES OPPORTUNITES

Cité de la Pêche et des Pêcheurs

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune a souhaité initier l'aménagement de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs, dont l'objet est de valoriser, au sein de la ville, le patrimoine emblématique et les métiers de la mer, en y incluant une dimension touristique. Ce projet a été envisagé en plusieurs étapes.

En 2018/2019, l'ancien Phare, Monument Historique classé, a bénéficié d'une restauration architecturale de qualité.

En juillet 2021, la restitution de l'étude de faisabilité a permis d'identifier une vingtaine de séquences pouvant faire l'objet d'aménagements dans les années à venir et permettant la mise en valeur de points d'intérêts.

2023 a vu l'achèvement des travaux de requalification des 2 môles, avec une valorisation de la promenade, et des travaux d'aménagements muséographiques et scénographiques du rez-de-chaussée du phare et de ses extérieurs de proximité, constituant la séquence 1 de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs. Une fresque a été réalisée par le street artiste Nubian sur le passage des gardiens du phare et l'espace muséographique a ouvert au public.

La commune a la volonté de poursuivre son projet de faire de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs le fil conducteur de la découverte du cœur de ville, depuis l'embouchure du canal jusqu'aux étangs, avec un parcours scénographique pédagogique et ludique, reposant sur la mise en valeur de lieux emblématiques et la création d'espaces de rencontres et de partages autour du patrimoine et de la pêche.

Objectifs stratégiques

- ✓ Valoriser le patrimoine emblématique maritime et l'identité de la commune, ainsi que les métiers de la mer
- ✓ Embellir le cadre de vie et proposer une offre culturelle et touristique attractive

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Création du parcours de découverte de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs (suite)

Descriptif : La suite de l'aménagement opérationnel du parcours de la Cité de la Pêche et des Pêcheurs sera organisée en différentes séquences sur les années à venir :

- séquence 2 : programme muséographique, parcours et mobilier scénographiques, mise en valeur de la cabine du pont tournant, aménagement/végétalisation de la placette Dr Romain,

- séquences suivantes : aménagement du quai du 19 mars, aménagement du jardin de la Villa Parry, restauration de la Villa Parry, aménagement du quai Gozioso, aménagement de l'intérieur et des abords de la criée, etc.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 2/3/4/6

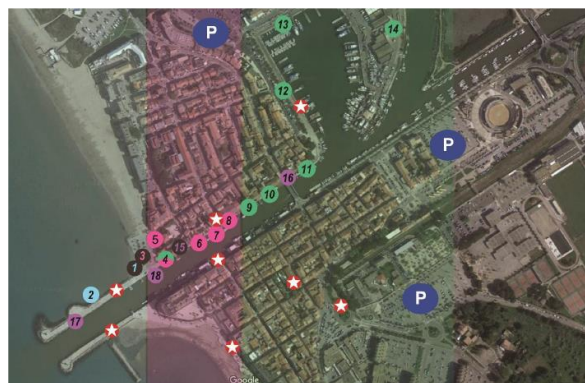
Maître d'ouvrage : Commune du Grau du Roi

Coût estimatif Séquence 2 : 135 000 € HT

Coût estimatif Séquences suivantes :
non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel Séquence 2 :

2024 : travaux



Calendrier prévisionnel Séquences suivantes :

2025/2026 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : AMO, UDAP, OT, pêcheurs et acteurs locaux, ...

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Europe, ...

Axe 3	Fiche action 3.2
REVELER LE PATRIMOINE (CULTUREL, ARCHITECTURAL, MARITIME ET ENVIRONNEMENTAL) COMME VALEUR SYMBOLIQUE COMMUNE ET SAISIR DES OPPORTUNITES	Seaquarium
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>LE SEAQUARIUM est à l'origine une association loi 1901 nommée Expo-marine. Créée en 1989, elle a pour objectif de faire fonctionner un centre culturel et pédagogique qui contribue à la défense et à la mise en valeur du patrimoine marin du territoire. Ouvert toute l'année, cet établissement a participé de manière pionnière au développement d'un tourisme durable au Grau du Roi.</p> <p>Pour des raisons organisationnelles, l'association devient par la suite une Société d'Economie Mixte dont le principal actionnaire (à hauteur de 85 %) est la commune du Grau du Roi. Cette modification de statut a conforté juridiquement l'établissement dans son objet initial de réalisation de missions d'intérêt général au service du patrimoine marin et de la population du territoire (gestion et l'exploitation de l'aquarium communal, protection, mise en valeur et promotion de la Mer et du milieu marin, développement, gestion et exploitation des activités de loisirs du Grau du Roi).</p> <p>En décembre 2020, la SPL LE SEAQUARIUM est créée. L'entrée de 2 nouvelles collectivités publiques à la place des actionnaires privés conforte ses missions de service public et d'intérêt général pour le territoire.</p> <p>La SPL emploie 33 personnes à l'année et une vingtaine de saisonniers. Avec 390 000 visiteurs en 2022 et un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros, l'établissement autofinance son exploitation grâce à ses entrées et parvient à investir dans des missions de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel marin par l'éducation à l'environnement, la médiation scientifique, l'étude et le suivi de la faune et de la flore.</p> <p>Pour maintenir son attractivité et celle de son territoire, assurer l'entretien d'un bâtiment du patrimoine graulen, participer au positionnement de ses collectivités actionnaires dans les grands enjeux de demain (énergie, préservation des habitats, espèces, patrimoine culturel) et plus généralement offrir un rayonnement du territoire en multipliant les partenariats avec les institutions administratives et les organismes de recherches, LE SEAQUARIUM doit investir dans les années à venir.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre sa mission d'excellence scientifique dans la sensibilisation et l'action à la préservation des espèces et milieux marins auprès des publics résidents et temporaires de la station ✓ Développer des collaborations scientifiques et techniques avec des acteurs territoriaux de la recherche et de l'innovation scientifique autour de la préservation du milieu littoral et marin méditerranéen ✓ Gérer, améliorer et assurer la transformation énergétique du bâtiment municipal abritant les installations du Seaquarium pour répondre aux enjeux de la transition écologique et tendre vers les objectifs du plan Climat-Energie du territoire de la Camargue 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Inscrire le Seaquarium et son territoire dans les enjeux du 21^{ème} siècle</p> <p>Descriptif : Le projet d'investissement couvrira les 3 axes stratégiques indiqués plus haut, soit un projet structurant visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les structures du bâtiment pour les adapter aux enjeux de réduction des consommations énergétiques, de développement des sources d'énergie renouvelable et d'adaptations des postes de travail aux métiers du Seaquarium ; - Améliorer l'élevage et le bien-être des espèces animales élevées ; - Améliorer l'accueil des publics en proposant une offre touristique et éducative renouvelée, immersive, innovante sur les approches de 	

sensibilisation et de préservation des milieux marins méditerranéens et du patrimoine local associé (pêche) ;

- Développer les partenariats avec les institutions et organismes de recherche en se positionnant comme une plate-forme littorale d'accueil logistique et technique pour des études sur les espèces, les milieux et les interactions hommes-milieux ;
- Se positionner avec d'autres acteurs comme centre de culture scientifique, technique et industrielle (C.C.S.T.I.) du littoral de la Camargue Gardoise

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs 1/2/3/4/6

Maître d'ouvrage : SPL Le Seaquarium

Coût estimatif : 5 690 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2025/2026 : Phase 1 : étude et 1^{ère} tranche de travaux : 1/ bassins de soins des requins + traitement des eaux de rejet ; 2/ rénovation des bacs techniques animaux ; 3/ Étanchéité et isolation salles à l'étage ; 4/ Installation photovoltaïque (dans le cadre d'un MPPG)

2026/2027 : Phase 2 : 4/ bureaux techniques et administratifs ; 5/ reprise et amélioration bâtiments pour l'accueil du public ; 6/ réorganisation de l'entrée et du Hall pour l'accueil des publics en toute sécurité

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : prestataires

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Europe, Commune, ...



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

Objectifs territoriaux du Pacte Vert régional

- 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive*
- 2. S'adapter au changement climatique*
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants*
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité*
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Objectif transversal : *Garantir une soutenabilité et une solidarité financière*

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 ^{de} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATÉGIQUE 1 : RENEUVELER ET ERIGER DES LIEUX DE VIE ATTRACTIFS POUR LA RESIDENTIALITE ET POUR LE TOURISME					
ACTION 1.1 Aménager le nouvel écoquartier méditerranéen	Projet 1.1.1 Création des espaces publics de l'ilot test				2/3/4/6
ACTION 1.2 Réaménager des espaces publics en lien les uns avec les autres	Projet 1.2.1 Requalification de la place Antonin Revest				2/3/4/6
	Projet 1.2.2 Requalification de l'avenue Dossenheim ouest				2/3/4/6
	Projet 1.2.3 Création de l'allée de la Gare				2/3/4/6
	Projet 1.2.4 Création du Jardin du Chemin de fer				2/3/4/6
	Projet 1.2.5 Requalification de l'avenue Simone Veil				2/3/4/6
ACTION 1.3 Renouveler l'offre et/ou soutenir l'offre d'équipements et de services	Projet 1.3.1 Création d'une médiathèque intercommunale				3/4/6
	Projet 1.3.2 Création d'une salle polyvalente (Salle des Rencontres)				3/4/6
	Projet 1.3.3 Création d'un tiers-lieu (Le Sana)				4/5/6
	Projet 1.3.4 Aménagement d'un ponton Catamarans et d'une base de vie et de services aux plaisanciers				3/5/6
	Projet 1.3.5 Transition numérique du port de plaisance maritime				3/5/6
	Projet 1.3.6 Regroupement des écoles maternelles et création d'une Maison de la Petite Enfance				4/6
	Projet 1.3.7 Réaménagement du restaurant scolaire Deleuze				4/6
	Projet 1.3.8 Rénovation énergétique du centre Aqua Camargue				1/2/3/4/6
	Projet 1.3.9 Création de terrains de padel				4/6
	Projet 1.3.10 Désimperméabilisation des cours d'école				2/3/4/6
	Projet 1.3.11 Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux				1/2/3/4/6
ACTION 1.4 Requalifier le bâti du centre ancien et répondre à certains besoins spécifiques en matière d'habitat	Projet 1.4.1 Rénovation et adaptation de l'habitat et du bâti ancien				2/3/4/6
	Projet 1.4.2 Opération façades				4/6
	Projet 1.4.3 Opération Habitat inclusif				4/6
	Projet 1.4.4 Logement des travailleurs saisonniers				4/5/6
ACTION 1.5 Réaffirmer la dimension commerciale de proximité du centre-ville	Projet 1.5.1 Etude diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville phase 2				4/5/6
	Projet 1.5.2 Confortement de la diversité commerciale				4/5/6
	Projet 1.5.3 Valorisation du parcours marchand				4/5/6
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENEUVELER LES MOBILITES ET ACCESSIBILITES AU BOURG CENTRE					
ACTION 2.1 Apaiser le centre-ville de l'automobilité, gérer les flux et développer les modes de déplacements alternatifs	Projet 2.1.1 Création du Pôle d'Echanges Multimodal				1/2/3/4/6
	Projet 2.1.2 Création d'une navette urbaine terrestre				2/3/4/6
	Projet 2.1.3 Aménagements et équipements en faveur des mobilités douces				2/3/4/6
AXE STRATÉGIQUE 3 : REVELER LE PATRIMOINE (CULTUREL, ARCHITECTURAL, MARITIME ET ENVIRONNEMENTAL) COMME VALEUR SYMBOLIQUE COMMUNE ET SAISIR DES OPPORTUNITES					
ACTION 3.1 Cité de la Pêche et des Pêcheurs	Projet 3.1.1 Création du parcours de découverte Cité de la Pêche et des Pêcheurs (suite)				2/4/6